
MAIRIE DE LONGNES

CODE POSTAL : 78980

Tél. : 01 30 42 50 68 Fax : 01 30 42 47 28

mairie-longnes@orange.fr

L'an deux mil dix-huit, le mardi neuf octobre, à vingt heures quinze, le conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Michel STEIN, 1^{er} adjoint au Maire, en suite de convocation en date du 02/10/2018 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Date de convocation	: 02/10/2018
Nombre de membres en exercice	: 15
Nombre de membres présents	: 12
Nombre de membres excusés	: 3
Nombre de membres votants	: 15

Étaient présents :

Messieurs Michel STEIN, Lionel BEAUMER, Cédric HUARD, Sylvain PETIT, Frédéric BESSAIGNET, Hervé GAUTIER.

Mesdames Anne DEBRAS, Martine CUVILLIER, Marion HOUARD, Sylvie PIERRE-BES, Lucie ROBIN, Céline LECOQ.

Étaient absents :

Monsieur Bernard PASTUREAU ayant donné pouvoir à Michel STEIN ; Monsieur Christian PUPPINCK ayant donné pouvoir à Cédric HUARD ; Madame Blandine LE FAUCHEUR ayant donné pouvoir à Martine CUVILLIER.

Secrétaire de séance : Madame Anne DEBRAS

I- Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Le procès-verbal de la séance du 10 août 2018 est approuvé à l'unanimité et signé des membres présents.

II- Solde indemnité de conseil du trésorier (2018-37)

Monsieur STEIN rappelle au conseil que Monsieur HANNEBICQUE, ancien trésorier du centre des finances publiques de Longnes a quitté ses fonctions en début d'année. Il nous a fait parvenir son décompte de liquidation de ses indemnités de conseil restant à lui verser pour les premiers mois de l'année.

L'état liquidatif notifie un montant brut de 504,83 € soit un net à payer de 460,13 € déduction faite de la CSG et RDS ; ce qui porte le montant à lui payer à 81,70 € ramené au prorata temporis.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve l'état liquidatif présenté et donne son accord pour le versement de ses indemnités de conseil à Monsieur HANNEBICQUE.

III- Modification de budget (2018-38)

Monsieur STEIN informe le conseil que le contrat avec XEROX concernant les photocopieurs de la mairie a été résilié par anticipation ainsi que, par conséquence, le leasing avec CM-CIC.

La parole est donnée à Madame DEBRAS qui a géré ce dossier. Elle explique que la commune doit assumer les conséquences financières de la résiliation anticipée du contrat location-vente et maintenance pour un montant de 6 099,14 € pour XEROX et 12 467,87 € pour CM-CIC soit un total de 18 567,01 €. Elle précise que la société TOSHIBA avec qui la commune s'est engagée pour les nouveaux photocopieurs a pris à sa charge l'intégralité de cette somme via un remboursement en notre faveur.

Cette situation n'était pas prévue lors de l'élaboration du budget et les crédits ouverts à hauteur de 11 481,49 au chapitre 67 (dépenses exceptionnelles) sont insuffisants pour couvrir ce montant.

Il y a donc lieu de procéder à une modification de budget pour un montant de 7 085,52 arrondi à 7 100 €.

Considérant qu'il est évoqué dans la discussion de rompre également le contrat de téléphonie avec le fournisseur actuel tout à fait insatisfaisant, il est soulevé que les conséquences financières de la rupture anticipée des contrats (location de matériel et maintenance) sont à nouveau envisageables et il est donc proposé de prévoir les crédits nécessaires dès à présents de sorte à ne pas avoir à redélibérer d'ici à la fin de l'année sur ce point.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de procéder à la modification de budget suivante :

- **Chapitre 022 : Dépenses Imprévues** : - 20 000 €
- **Chapitre 67 : Dépenses exceptionnelles, article 6718** : + 20 000 €

IV- Répartition du solde 2017 du SICTOMP (2018-39)

Monsieur STEIN présente la délibération du SICTOMP N°20180902 en date du 18/09/2018 actant le transfert du solde de l'exercice 2017 à la CCPH pour un montant total de 52 490,02 €.

Monsieur BEAUMER, Président de ce syndicat, rappelle la situation et l'état de liquidation au moment de la dissolution de cette entité en précisant que les communes avaient déjà bénéficié d'un reversement. Il est normal, et en respect du transfert de compétences, que la CCPH se voit attribuer le solde de l'actif puisqu'elle assume aussi le solde du passif.

Considérant le code général des collectivités territoriales, les 6 communes membres de ce syndicat intercommunal doivent délibérer sur cette décision.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve la délibération du SICTOMP de décision de répartition du solde 2017.

V- Fond de soutien de secours d'urgence (2018-40)

La parole est donnée à Monsieur BEAUMER en charge des écoles qui confirme de la nécessité avérée et urgente d'agrandir la cantine eu égard à l'augmentation présente et à venir des effectifs. Le projet serait de créer une extension de 60 places dédiées en priorité aux enfants de maternelle ; la capacité globale d'accueil serait d'environ 140-150 places.

Pour ce dossier, la commune a déjà reçu l'accord d'attribution de subvention au titre de la DETR 2018 à hauteur de 60 000 €.

Considérant le caractère d'urgence dans la situation actuelle compte tenu de la hausse du nombre d'enfants à la cantine, Monsieur CRON, de l'agence Ingénieur'Y, est venu constater sur place un midi pendant le service et a pris des photos pour constituer un dossier qu'il nous invite à présenter auprès de Monsieur BEDIER, Président du Conseil Départemental des Yvelines pour une demande de subvention au titre du « fond de soutien de secours d'urgence », fond spécial du Département.

A noter qu'un rendez-vous est programmé avec Monsieur LION, architecte, pour l'étude de ce projet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de demander le concours du Département en présentant un dossier de demande de subvention au titre du « fond de soutien de secours d'urgence » auprès de Monsieur Pierre BEDIER pour les travaux d'extension de la cantine.

VI- Création d'un poste d'adjoint d'animation (2018-41)

Monsieur BEAUMER conserve la parole pour expliquer au conseil qu'actuellement 3 personnes sont en charge du service de cantine pour les enfants de maternelle. Il s'avère que cet effectif est insuffisant pour s'occuper correctement des enfants. Ces propos sont confirmés et étayés par certains élus ayant fait des remplacements de personnel pour aider au service le midi.

Il ressort des discussions que 4 personnes seraient nécessaires pour proposer un service de qualité et s'occuper correctement des enfants de maternelle (une cinquantaine au moins)

Il est parallèlement précisé que l'effectif du personnel pour la gestion des enfants de primaire est à ce jour correctement adapté et que les modifications d'équipe opérées à la dernière rentrée scolaire sont satisfaisantes et donnent de bons résultats.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de créer un nouveau poste d'adjoint d'animation dédié aux enfants de maternelle pour assurer le service en cantine le midi, à hauteur de 8 heures hebdomadaires soit 2 heures chaque jour scolaire.

Le tableau des effectifs se trouve donc ainsi modifié au 09/10/2018 :

SECTEUR	Effectifs Budgétisés	Effectifs pourvus		Effectifs restants
		Titulaires	Non titulaires	
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1	1		
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	2	2		
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	2			2
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	1			1
Attaché territorial catégorie A	1		1	
Total	7	3	1	3
FILIERE TECHNIQUE				
Adjoint technique Principal de 2 ^{ème} classe	2	2		
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	1			1
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	4	1 TC 2 TNC (18h et 19h30)		1
Total	7	5		2
FILIERE ANIMATION				
Animateur	1		1 (TNC 9h)	
Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	1			1 TNC (6h)
Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	8		6 TNC (8h)	2
Total	10		7	4
TOTAL GENERAL	24	8	8	9

Agents Non TITULAIRES Saisonniers

Agents non titulaires	Catégories	Nombre
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	C	1
Total		1

VII- Convention avec le CIG pour la médecine du travail (2018-42)

Monsieur STEIN présente la convention du CIG à renouveler pour le remboursement des honoraires des médecins de la commission de réforme, du comité médical interdépartemental et des expertises médicales pour la gestion des maladies et des visites médicales obligatoires des agents territoriaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de renouveler la convention avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la grande couronne d'Ile de France pour le remboursement des honoraires des médecins de la commission de réforme et du comité médical interdépartemental et des expertises médicales.

VIII- Choix du nom pour le nouveau lotissement rue du Clos Hubert (2018-43)

Monsieur STEIN rappelle au conseil qu'un permis d'aménager pour un lotissement de 11 lots a été accordé rue du Clos Hubert. Le cabinet Foncier Experts ayant géré ce dossier a saisi la commune pour l'attribution d'une dénomination de cette nouvelle voie créée par ce lotissement.

Le choix doit relever d'une délibération du conseil municipal et il invite donc les membres présents à soumettre leurs propositions.

Sont évoqués les noms suivants :

- Clos du Champ Pâquette
- Les Closeaux
- Clos Vieil
- Clos Hayette

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité de 8 voix pour, que la dénomination de la nouvelle voie créée par le lotissement sera « le Clos du Champ Pâquette » ; les majuscules et l'accent circonflexe devant être respectés.

La numérotation d'adressage des différents lots pour les futures constructions se fera de 1 à 11 de façon identique au plan fourni dans le permis d'aménager.

IX- Classe « cirque » école élémentaire (2018-44)

Monsieur STEIN informe le conseil qu'il a été saisi par Madame MOREL, directrice de l'école primaire, pour un projet d'atelier « cirque ». L'ensemble des enfants de l'école irait s'entraîner dans la salle à vocation sportive tout au long de l'année puis, du 1^{er} au 6 juillet 2018, l'association « Vis Ton Cirque » viendrait intervenir en installant son chapiteau sur la place Fabian. Durant cette semaine, les enfants bénéficieraient d'intervenants professionnels pour la présentation d'une représentation de clôture de cet atelier.

Madame MOREL demande le soutien de la commune pour financer cette opération sachant qu'en contrepartie, elle a informé avoir supprimé l'atelier « tennis » pour lequel la commune, dans le cadre de la Caisse des Ecoles, participait l'année dernière et se propose de supprimer également sa demande de financement d'un car pour une sortie.

Le devis de l'association est d'un montant de 10 614,00 €. La coopérative de l'école pourrait participer à hauteur de 1 000 € ; une participation serait demandée aux parents égale à 20 € par enfant et l'association « Petit Royer » serait sollicitée pour vendre des gâteaux et ainsi récolter d'autres fonds.

Il est souligné que la politique de la commune est de financer un projet par école (maternelle et élémentaire) une année sur deux en alternance (classe verte). Toutefois, outre le tennis, rien n'a été financé l'an passé et l'école maternelle n'a présenté aucun projet pour cette année qui devait être son tour.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de participer au financement de l'atelier « cirque » de l'école élémentaire en versant une subvention complémentaire de 7200 € à la Caisse des Ecoles qui en assurera le paiement.

X- Office du tourisme Pays Houdanais (2018-45)

Monsieur STEIN informe le conseil qu'il n'y a pas eu de nomination à l'office du tourisme du Pays Houdanais lors des dernières élections municipales. Par défaut, le représentant est donc le Maire. Mais, considérant l'état de santé actuel de celui-ci, il conviendrait de désigner un conseiller représentant la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de nommer Madame Marion HOUARD comme déléguée auprès de l'office du tourisme du Pays Houdanais.

XI- Participation au SIVOS pour l'achat d'un ordinateur – psychologue du RASED (2018-46)

Monsieur STEIN présente le courrier reçu du SIVOS de Bréval sollicitant la participation des communes adhérentes pour l'achat d'un ordinateur à destination d'une psychologue nouvellement nommée dans le cadre du RASED.

Le montant de la participation de la commune serait de 428.57 euros à affiner.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de participer à l'achat d'un ordinateur pour la nouvelle psychologue du RASED et versera sa contribution en conséquence au SIVOS de BREVAL.

XII- Questions diverses

1/ Marchés publics construction d'un bâtiment périscolaire + préau et WC école de l'école élémentaire

Monsieur STEIN informe le conseil que les deux marchés publics que sont la construction d'un bâtiment périscolaire et la fermeture du préau de la cour de l'école avec création de WC ont été lancés en un seul marché regroupé afin d'économiser sur les frais de publication légale d'une part et recevoir des propositions tarifaires plus attractives d'autre part.

A noter que la commission « appel d'offres » est appelée à se réunir le jeudi 25 octobre prochain à 14h30 en mairie pour l'ouverture des plis reçus

S'agissant des subventions liées à ces dossiers, Monsieur STEIN porte à la connaissance du conseil le courrier reçu de la CAF notifiant que le dossier ne serait étudié qu'en 2019. Pour autant, face à cet organisme, le commencement des travaux est possible avant l'accord d'attribution de subvention.

Il est souligné que le chiffre avancé de 72 000 euros de subvention de la part de la CAF était une hypothèse de travail au départ de l'étude du dossier sur la base des usages antérieurs.

2/ Réfection des RPH par la CCPH

Messieurs STEIN et BEAUMER, ayant suivi ce dossier et assisté aux réunions de chantier hebdomadaires, informent le conseil que plusieurs routes ont été refaites par la CCPH et que les travaux sont en cours de finalisation. Ils soulignent que par endroit, il a été fait plus de linéaire qu'initialement prévu.

Il est souligné que la partie à la charge de la commune concernant ces travaux bénéficie d'une subvention dans le cadre du programme triennal 2016-2019.

Les rues concernées sont : rue du Hameau ; rue de la Mare au Roi ; rue de Neauphlette ; rue de la Fortelle, liaison Mirebel-Départemental 11 et liaison Mirebel-928.

3/ Elagage individuel des propriétés Longnaises

Monsieur STEIN informe le conseil qu'un certain nombre de courriers ont été adressés aux administrés dont les haies ne sont pas ou mal entretenues créant des nuisances sur la chaussée et des situations accidentogènes.

Certains ont tenu compte de ce rappel et ont exécuté leur obligation d'élagage. Pour ceux qui n'ont pas réagi, un rappel leur sera adressé la semaine prochaine et si malgré cela, les administrés n'obtempèrent pas, la procédure légale d'élagage d'office par la commune à leur frais sera engagée.

D'autres courriers partiront dans les prochains jours.

4/ Eclairage public

Il est souligné que le recensement des candélabres défectueux sur la commune est terminé. Il va donc être fait appel à l'entreprise pour intervenir dans les prochains jours.

5/ Commissions de travail de la CCPH

Monsieur STEIN et Madame DEBRAS invitent les élus à faire le point sur leur nomination aux diverses commissions de travail de la CCPH et la fréquence des réunions de celles-ci.

Il ressort que certaines commissions sont effectivement réunies régulièrement et d'autres beaucoup moins fréquemment.

6/ Stade de foot

Monsieur STEIN rappelle au conseil le désaccord existant entre la CCPH et la commune de Longnes concernant l'utilisation du stade de foot sur notre territoire par le club Longnes-Bréval.

Madame DEBRAS informe qu'en tant que déléguée à la CCPH, elle a longuement défendu le dossier lors du dernier conseil communautaire mais qu'il lui a été opposé les statuts de cette instance pour justifier leur décision à savoir que dans la compétence « sports » il est notifié que seuls les clubs ayant leur siège social sur le territoire du Pays Houdanais et justifiant d'au moins 60% d'adhérents de ce même territoire peuvent utiliser les installations sportives et bénéficier d'une subvention. Considérant que le club Longnes-Bréval a son siège social à Bréval, donc hors CCPH, le conseil communautaire a confirmé sa décision de refuser à ce club l'utilisation du stade de Longnes. Seul un accord avec la CCPIF, dont dépend Bréval, pourrait permettre une évolution de la situation.

Un courrier a été adressé dans ce sens à Monsieur CHEVALIER, président du club, lui sommant de rendre les clés des installations et d'en vider le contenu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H00.

1/ **Décision modificative de budget**

Fonctionnement

Chapitre 014 : - 3 727 000 €

Chapitre 65 : + 3 272 000 €

2/ **Centre aquatique : Rapport d'activité Hodellia**

- 353 jours d'ouverture + 179 pour les « espaces forme »
- 12 jours de fermeture
- 130 792 entrées
- Animations
- Fermeture pour bassin extérieur pour réfection
- Nouveau contrat de cession au 01/07/2017 avec HODELLIA (anciennement ADL Espace Récréa)
- Bilan financier

3/ **ALSH**

- Conventions d'utilisation de locaux
- Règlement de fonctionnement
- Modification statutaire

4/ **SPANC**

Autorisation du président à signer le protocole d'accord établi entre Mr MARCHAND, la société Concept environnement, l'entreprise CANAVERT et la CCPH.

5/ **Développement économique**

- Rapport de la délibération du 26/06/2018
- Accepter d'acheter la totalité des surfaces de terrains identifiés au PLU de LONGNES comme accueillant de l'activité économique (AUz), situés route de Versailles, des parcelles C550 et C551, soit respectivement 7 214 m² et 10 764 m², au pris de 6.40 € / m² + 1.15 € / m² d'indemnité d'éviction.
- Autoriser le président à signer les actes d'achat à intervenir

6/ **Coopération décentralisée**

- Approuver le projet d'achat et de répartition de matériel agricole porté par la commune de Houdan sur l'année 2018 et géré par l'association Kassoumaï 78
- Attribuer une subvention de 1 400 € (20% du montant total du projet) à la commune de Houdan
- Autoriser le président à signer les conventions se rapportant au présent projet

7/ **Voirie**

- Approuver les conventions de mandat à intervenir avec le syndicat intercommunal d'assainissement Houdan-Maulette (SIAHM) et avec la commune de Flins Neuve Eglise
- Solliciter l'octroi de la subvention auprès du Conseil Départemental des Yvelines dans le cadre du programme triennal 2016-2019 pour ces travaux de rénovation et de renforcement de voirie, réalisés sous conventions de mandat
- Autoriser le président à signer ces conventions et tous actes utiles à l'obtention des subventions

8/ **Football** : utilisation du stade de Longnes par le club Longnes-Bréval

M. PASTUREAU

Pouvoir à Michel STEIN

M. STEIN

Mme CUVILLIER

Mme DEBRAS

M. PUPPINCK

Pouvoir à Cédric HUARD

Mme PIERRE-BES

M. HUARD

Mme ROBIN

M. PETIT

Mme HOUARD

M. BESSAIGNET

Mme LECOQ

M. BEAUMER

Mme LE FAUCHEUR
Pouvoir à Martine CUVILLIER

M. GAUTIER